

Avis du CESER « rapport 4-9 Stratégie opérationnelle de la Transition Énergétique »

Intervention de Dominique GALLET pour la CGT

Le rapport soumis au CESER décline la stratégie opérationnelle du conseil régional pour le volet transition énergétique. Nous ne reprendrons pas les termes de notre intervention du 27 juin sur la transition énergétique toujours d'actualité.

Aussi bien l'exposé des motifs du conseil régional ainsi que l'avis du CESER poursuivent l'objectif d'arriver à un Territoire à Energie Positive à l'horizon 2050. Mais nous ne disposons d'aucun chiffrage budgétaire pour accompagner cette démarche pour les trente prochaines années. Est-ce que la région sera un îlot de prospérité énergétique ? Cela reste une question prospective éminemment ouverte !

Le changement de modèle économique dans le secteur de l'énergie par l'ouverture des marchés à la concurrence depuis les années 2000 attise l'appétit des financiers à la recherche de profit mais il n'est pas sûr que la loi de transition énergétique réponde aux besoins des populations.

Il est inquiétant que les collectivités engagent des moyens financiers dans un secteur concurrentiel et spéculatif.

L'avis du CESER souligne qu'il y aurait beaucoup d'attentes des citoyens et des territoires. Après avoir repris les chiffres publiés par le conseil régional nous constatons : 630 contributions en ligne et 1500 visiteurs pour la semaine de la transition énergétique du mois de novembre, soit par déduction un public d'initié.

L'avenir devrait donc nous conduire à une mutation profonde des organisations (tant locales que nationale) et de nos modes de vie. Notre région avec un profil importateur de 87% a et aura toujours besoin de solidarité interrégionale et nationale. La CGT est attachée à la péréquation tarifaire nationale/ Mais les risques de remise en cause existent, auquel cas la Bourgogne Franche Comté aurait beaucoup à perdre du fait de sa grande dépendance aux régions voisines en matière de production électrique.

C'est pourquoi, la CGT est persuadée que nos ressources locales peuvent nous permettre de construire un ou des projets industriels et sociaux, respectueux de l'environnement nous garantissant notre participation à la production électrique nationale.

Pour porter ces projets, la CGT défend un Pôle public de l'énergie avec comme objectif de revenir sur la libéralisation du secteur ; pôle qui organiserait une réappropriation publique des entreprises, afin de mettre en cohérence les filières industrielles pour faire face aux défis pointés. Le Pôle public vise à renforcer la maîtrise publique sur l'ensemble du champ de l'énergie en attribuant parallèlement des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens.

En préconisant le droit à l'énergie pour tous, la CGT entend faire émerger des réponses adaptées aux besoins de notre temps et de nos régions.

La CGT votera l'avis.